





COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS MASCULINES SENIORS

PROCES VERBAL N° 23

Réunions des: 11 juin 2019.

A: 17 h 30

Lieux : Antennes de Dieppe, Bois Guillaume et Le Havre

Présidence: M. Laurent LEFEBVRE

Membres participants: Mmes Yvette BOTTE, Marie-Rose CASTEL, MM. Thierry BLONDEL, Dany COLE, Gérard DEMARRE, Gérard DUVAL, Pierre LECORNU, Gérard LELIEVRE, André MAROLLE, Michel

MOGIS, Jean Luc TIRET, Jean-Marc VAUTIER. **Membre absent excusé:** M. Jean- Pierre LEVEE

§§§§

RECOURS

La présente décision de la Commission Départementale des Compétitions Masculines Seniors est susceptible de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans un délai ramené à 3 jours compte tenu des contraintes du calendrier et des opérations de fin de saison, à compter du lendemain de sa première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la LFN.

§§§§

ADOPTION DES PROCES VERBAUX

La Commission procède à l'adoption du procès-verbal de la réunion plénière n° 22 publié sur le site internet du DFSM le 5 juin 2019.

§§§§

DECISIONS

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE D

Match n°20761583: GRUCHET FC 1 / ATHLETI'CAUX FC 1 du 19 mai 2019

Suite au courrier de GRUCHET FC, la Commission Départementale des Compétitions Masculines Seniors homologue la rencontre sur le score acquis sur le terrain.

GRUCHET FC 1 / ATHLETI'CAUX FC 1: 3 buts à 4 buts

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE I

Match n°20762154: AS LA FRENAYE 2 / ANGERVILLE ORCHER AS 1 du 19 mai 2019

Prenant connaissance de la CD des Règlements et Contentieux lors de sa réunion du 29 mai 2019, procès-verbal publié le 3 juin 2019 sur le site du DFSM.

La commission donne match perdu par pénalité (0 point) sur le score de 0 but à 3 buts à l'équipe de AS LA FRENAYE 2 pour en faire bénéficier l'équipe de ANGERVILLE ORCHER AS 1 sur le score de 3 à 0.

<u>CRITERIUM SENIORS VETERANS B</u>

Match n°20775912 : BRETTEVILLE.BREAUTE 11 / OH TRELIF.NEIGES 11

Prenant connaissance de la CD de Discipline lors de sa réunion du 23 avril 2019, procès-verbal publié le 30 avril 2019 sur le site du DFSM.

La commission donne match perdu par pénalité (0 point) sur le score de 0 but à 3 buts à l'équipe de OH TREFIL.NEIGES 11 pour en faire bénéficier l'équipe de BRETTEVILLE.BREAUTE 11 sur le score de 3 à 0.

§§§§

Match de Rattrapage du 15 mai 2019

SENIORS APRES-MIDI: DEPARTEMENTAL 1 POULE C

Match n° 20769866 CAUDEBEC SAINT PIERRE FC (2) / AS BUCHY (1), du 12 mai 2019.

Réserves d'avant match de l'AS BUCHY, confirmées.

Le dossier, transmis à la Commission Départementale des Règlements et Contentieux est placé en instance d'homologation.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE D

Match n°20761583: GRUCHET FC 1 / LILLEBONNE US 2 du 17 mars 2019

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

§§§§

HOMOLOGATION DES MATCHS DE CHAMPIONNAT

RENCONTRES DU 18 MAI 2019

SENIORS FOOTBALL ENTREPRISE - 1ère Série - GROUPE 0

Match n°20779933: AS TOTAL PETROCHEMICALS 1 / COMMERCANTS HAVRAIS 1

Forfait déclaré de PETROCHEMICALS 1

La Commission, jugeant en 1ère instance :

- Donne match perdu par forfait, à AS TOTAL PETROCHEMICALS 1, 0 point sur le score de 0 but à 3 buts pour en faire bénéficier COMMERCANTS HAVRAIS 1 sur le score de 3 buts à 0
- Inflige une amende de 112 € à AS TOTAL PETROCHEMICALS

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain

RENCONTRES DU 19 MAI 2019

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE A

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE B

Match n° 20721083 FC TOTES / O PAVILLY 2

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain.

Une amende de 15€ est infligée au FC TOTES.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE C

Match n° 207698669 CMS OISSEL (3) / AL DEVILLE MAROMME (3)

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain,

Une amende de 15€ est infligée au CMS OISSEL.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 207698670 SAINT AUBIN FC (2) / AC BRAY EST (1)

Réserves d'avant match de l'AC BRAY EST, non confirmées, non recevables en la forme.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 207698671 O DARNETAL (1) / CAUDEBEC SAINT PIERRE FC (1)

Réserves d'avant match de O DARNETAL, non confirmées, non recevables en la forme.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 207698673 AS BUCHY (1) / MONT SAINT AIGNAN FC (2)

Réserves d'avant match de l'AS BUCHY, confirmées.

La Commission, prenant connaissance de la décision de la Commission départementale des Règlements et Contentieux prise lors de sa réunion du 29 mai 2019, publié le 03 juin 2019

- homologue la rencontre sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE D

Match n°20761625: LILLEBONNE US 2 / RC HAVRAIS 1

La feuille de match FMI a été transmise hors délais, une amende de 20€ est infligée à LILLEBONNE US La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n°20761624 : LE HAVRE FC 2012.1 / AS LA FRENAYE 1

Absence sur le terrain de l'équipe de l'AS LA FRENAYE 1

La Commission, jugeant en 1ère instance,

- Donne match perdu par forfait non déclaré, à l'AS LA FRENAYE 1 avec 0 point, sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier LE HAVRE FC 2012.1 sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 168 € à l'AS LA FRENAYE
- Dit que les frais d'arbitrage sont à créditer au compte de LE HAVRE FC 2012 et à débiter de celui de l'AS LA FRENAYE.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE A

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE B

Match n° 20721350 CA LONGUEVILLE SUR SCIE 2 / ARQUES LA BATAILLE 2

Réserves d'avant match de CA LONGUEVILLE SUR SCIE 2, non confirmées.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE C

Match n° 20721478 AS AINT PIERRE DE VARENGEVILLE / FC TOTES 2

Réserves d'avant match de AS SAINT PIERRE DE VARENGEVILLE, non confirmées.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 20721480 FC BARENTIN 2 / US VATTEVILLE BROTONNE

La feuille de match FMI a été transmise hors délai, une amende de 20€ est infligée à FC BARENTIN. La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE D

Match n° 20762873 ECOLE DE FOOT D'ELBEUF (1) / STADE DE GRAND QUEVILLY (2)

Une amende de 5€ est infligée à l'ECOLE DE FOOT D'ELBEUF, pour une licence manquante (joueur ou dirigeant).

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 20762876, SC PETIT COURONNE (1) / ES MONTIGNY LA VAUPALIERE (1).

Courrier du SC PETIT COURONNE, suspectant la participation d'un joueur non qualifié, pour cette rencontre.

Le dossier, transmis à la Commission Départementale des Règlements et Contentieux, est placé en instance d'homologation.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE E

Match n° 20762347 GCO BIHOREL (2) / AS CANTON D'ARGUEIL (1)

Réserves d'avant match de l'AS CANTON D'ARGUEIL, non confirmées non recevables en la forme. La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 20762349 ROUEN SAPINS FC GRAND MARE (2) / A HOULME BONDEVILLE FC (2)

Match arrêté pour faits disciplinaires,

Le dossier est placé en instance d'homologation.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE F

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE G

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE A

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE B

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES- MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE C

Match n° 20721876 FC OFFRANVILLE 3 / FC LIMESY

Réserves d'avant match de FC LIMESY, non confirmées.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE D

Match n° 20722005 AS SAINT PIERRE EN PORT 2 / US DOUDEVILLE 2

Forfait déclaré de l'US DOUDEVILLE 2,

La Commission jugeant en 1ére instance :

- Donne match perdu par forfait à l'US DOUDEVILLE 2, 0 point sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier l'AS SAINT PIERRE EN PORT 2 sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende 112 € à l'US DOUDEVILLE.

Match n° 20722009 AS SASSETOT THEROULDEVILLE 2 / AS COLLEVILLE ANGERVILLE

Une amende de 5€ est infligée à l'AS SASSETOT THEROULDEVILLE pour une licence manquante (joueur ou dirigeant).

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE E

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE F

Match 20762611 FC BOOS (1) / FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY (3)

Constatant l'absence sur le terrain du FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY (3) au coup d'envoi.

La Commission, jugeant en 1ère instance,

- Donne match perdu par forfait non déclaré au FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY (3) sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier le FC BOOS (1) sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 168€ au FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY.
- Dit que les frais d'arbitrage sont à créditer au compte du FC BOOS (1) et à débiter de celui du FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY (3)

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE G

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE H

Match n°20762019: US PRESQU'ILE 2 / FC HATTENVILLE 1

La feuille de match FMI a été transmise hors délai, une amende de 20€ est infligée à l'US PRESQU'ILE. La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE I

Match n°20762154 : AS LA FRENAYE 2 / ANGERVILLE ORCHER AS 1 Réserves d'avant match de ANGERVILLE ORCHER AS confirmées Voir décision.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 1 POULE A

Match n° 20735974 FC ANNEVILLE SUR SCIE / GASEG SAINT RIQUIER 2

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain.

Une amende de 15€ est infligée à FC ANNEVILLE SUR SCIE.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 1 POULE B

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 1 POULE C

Match n°20765814: SAINT VIGOR YMONVILLE 2 / CAP DE CAUX US 3

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigées, absence de délégué à la police du terrain.

Une amende de 15€ est infligée à SAINT VIGOR YMONVILLE.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n°20765815: US SAINT THOMAS 2 / SAINT ROMAIN AC 3

Soupçonnant la participation au match d'un joueur suspendu, la commission fait usage de son droit d'évocation.

La décision fait l'objet de l'Annexe au présent procès-verbal, publiée sous Footclub.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE A

Match n° 20736107 FC MARTIN EGLISE 2 / FC BRACQUEMONT COPAINS

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain.

Une amende de 15€ est infligée à FC MARTIN EGLISE.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE B

Match n° 20736241 AS COLLEVILLE ANGERVILLE 2 / US SAINTE MARIE DES CHAMPS 2

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain.

Une amende de 15€ est infligée à AS COLLEVILLE ANGERVILLE.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 20736243 AS MUNICIPAUX DE BARENTIN / FC SAINT CLAIR SUR LES MONTS Forfait déclaré de FC SAINT CLAIR SUR LES MONTS,

La Commission jugeant en 1ére instance :

- Donne match perdu par forfait à FC SAINT CLAIR SUR LES MONTS, 0 point sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier l'AS MUNICIPAUX DE BARENTIN sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende 112 € à FC SAINT CLAIR SUR LES MONTS.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE C

Match n° 20769587 CAUDEBEC SAINT PIERRE FC (3) / SC PETIT COURONNE (2)

Réserves d'avant match déposées par le SC PETIT COURONNE, non confirmées, non recevables en la forme.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE D

Match n°20769494 ASPTT ROUEN (3) / ES MONTIGNY LA VAUPALIERE (2)

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain.

Une amende de 15€ est infligée à l'ASPTT ROUEN.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE E

Match n°20769313 FC DE LA VARENNE (2) / ES SAINT AUBIN CELLOVILLE (2)

Réserves d'avant match déposées par l'ES SAINT AUBIN CELLOVILLE, non confirmées, non recevables en la forme.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE F

Match n°20761754: GRAVENCHON CS 2 / ES MONT GAILLARD 2

La feuille de match FMI a été transmise hors délais, une amende de 20€ est infligée à GRAVENCHON CS. La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE G

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE A

Match n° 20736373 SAINT AUBIN UNITED FC 3 / FC BIVILLE LA BAIGNARDE 2

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain.

Une amende de 15€ est infligée à SAINT AUBIN UNITED.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 20736374 FC BETHUNE 2 / ES JANVAL 3

Erreur sur la feuille de match FMI concernant le score de la rencontre. Le score est de 8 à 0 en faveur de l'ES JANVAL 3.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE B

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE C

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE D

Match n°20765948 : ATHLETI'CAUX FC 3 / LITTORAL FC 1

La feuille de match FMI a été transmise hors délai, une amende de 20€ est infligée à ATHLETI'CAUX FC. La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n°20775811: US SAINT THOMAS 3 / ES MONT GAILLARD 4

Forfait déclaré de l'US SAINT THOMAS 3

La Commission, jugeant en 1ère instance,

- Donne match perdu par forfait, à US SAINT THOMAS 3, 0 point sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier ES MONT GAILLARD 4 sur le score de 3 buts à 0
- Inflige une amende de 112 € à US SAINT THOMAS

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE E

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE F

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 POULE A

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 POULE B

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 POULE C

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 POULE D

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 2 POULE A

Match n°20792552 AS MADRILLET CHATEAU BLANC (11) / GCO BIHOREL (11)

Forfait déclaré du GCO BIHOREL.

La Commission jugeant en 1ère instance :

- Donne match perdu par forfait au GCO BIHOREL sur le score de 0 but à 3 avec 0 point, pour en faire bénéficier l'AS MADRILLET CHATEAU BLANC sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 112 € au GCO BIHOREL.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 2 POULE B

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 3 POULE A

Match n°20792821 CA CHEMINOTS STEPHANAIS (1) / STADE DE GRAND QUEVILLY (11)

Feuille de match insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain.

Une amende de 15€ est infligée au CA CHEMINOTS STEPHANAIS.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 3 POULE B

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 3 POULE C

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

CRITERIUM SENIORS VETERANS POULE A

Match n°20775806 : MANEGLISE FC 11 / ENTENTE POINTE DE CAUX.SAINT GILLES ETAINHUS 11 La feuille de match FMI a été transmise hors délais, une amende de 20€ est infligée à MANEGLISE FC La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n°20775811: GAINNEVILE AC 11 / ATHLETI'CAUX FC 11

Forfait déclaré de GAINNEVILLE AC 11

La Commission, jugeant en 1ère instance,

- Donne match perdu par forfait, à GAINNEVILLE AC 11, 0 point sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier ATHLETI'CAUX FC 11 sur le score de 3 buts à 0
- Inflige une amende de 112 € à GAINNEVILLE AC

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain

CRITERIUM SENIORS VETERANS POULE B

Match n°20776002: ESM GONFREVILLE ORCHER 11 / AS SAINT ADRESSE BUT 11

Pour non-utilisation de la FMI, une amende de 30€ et pour le manque des équipes inscrites sur la feuille de match papier, une amende de 7€ est infligée à ESM GONFREVILLE ORCHER.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain

§§§§

HOMOLOGATION DES MATCHS DE CHAMPIONNAT

RENCONTRES DU 25 MAI 2019

SENIORS FOOTBALL ENTREPRISE - 1ère Série - GROUPE 0

Match n°20779944 : SGS PTO ROGERVILLE 1 / FC BISTROT 1

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigées, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à SGS PTO ROGERVILLE.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n°20779943: RCPH-C 3 / HAVRE FCHBR 1

La feuille de match FMI a été transmise hors délais, une amende de 20€ est infligée à RCPH-C La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

RENCONTRES DU 26 MAI 2019

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE A

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE B

Match n° 20721026 FC BARENTIN / YERVILLE FC

Soupçonnant la participation d'un joueur suspendu, la commission place le dossier en instance

d'homologation.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE C

Match n° 20769808 AL DEVILLE MAROMME (3) / PLATEAU QUINCAMPOIX FC (1)

Réserves d'avant match déposées par le PLATEAU QUINCAMPOIX FC, confirmées, recevables en la forme.

La Commission, prenant connaissance de la décision de la Commission départementale des Règlements et Contentieux prise lors de sa réunion du 29 mai 2019, publié le 03 juin 2019 et homologue la rencontre sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 20769810 CMS OISSEL (3) / CAUDEBEC SAINT PIERRE FC (2)

Une amende de 5€ est infligée au CMS OISSEL pour une licence manquante (joueur ou dirigeant). La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 20769811 AC BRAY EST (1) / US MESNIL ESNARD FRANQUEVILLE (2)

Réserves d'avant match de l'AC BRAY EST, confirmées, recevables en la forme.

La Commission, prenant connaissance de la décision de la Commission départementale des Règlements et Contentieux prise lors de sa réunion du 29 mai 2019, publié le 03 juin 2019 et homologue la rencontre sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 20769813 MONT SAINT AIGNAN FC (2) / BONSECOURS SAINT LEGER FC (2)

Constatant l'absence de l'équipe du BONSECOURS SAINT LEGER FC sur le terrain au coup d'envoi.

La commission ayant pris connaissance du rapport de M l'arbitre.

La commission jugeant en première instance :

- ✓ Donne match perdu par forfait non déclaré au BONSECOURS SAINT LEGER FC, 0 point, sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier MONT SAINT AIGNAN FC sur le score de 3 buts à 0.
- ✓ Inflige une amende de 168€, au BONSECOURS SAINT LEGER FC.
- ✓ Dit que les frais d'arbitrage sont à débiter au BONSECOURS SAINT LEGER FC et à créditer au MONT SAINT AIGNAN FC .
- ✓ Une amende de 5€ est infligée au MONT SAINT AIGNAN FC, pour une licence manquante (joueur ou dirigeant).

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 1 POULE D

Match n° 20761565 LA FRENAYE AS / SAINT ROMAIN AC 2

Match arrêté pour faits disciplinaires, le dossier est transmis à la Commission Départementale de Discipline.

Le dossier est placé en instance d'homologation.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE A

Match n° 20721157 AS LE TREPORT 2 / US CRIEL SUR MER

Soupçonnant la participation d'un joueur suspendu, la commission place la rencontre en instance d'homologation.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE B

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE C

Match n° 20721420 FC FREVILLE BOUVILLE 2 / US VEAUVILLE LES BAONS

Constatant l'absence du FC FREVILLE BOUVILLE 2 au coup d'envoi,

La Commission jugeant en 1ére instance :

- Donne match perdu par forfait non déclaré au FC FREVILLE BOUVILLE 2, 0 point sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier l'US VEAUVILLE LES BAONS sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende 168 € au FC FREVILLE BOUVILLE.
- Dit que les frais d'arbitrage sont à créditer au compte de l'US VEAUVILLE LES BAONS et à débiter de celui du FC FREVILLE BOUVILLE.

Match n° 20721421 AS OURVILLE EN CAUX 2 / FC BARENTIN 2

Forfait déclaré de FC BARENTIN 2,

La Commission jugeant en 1ére instance :

- Donne match perdu par forfait à FC BARENTIN 2, 0 point sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier l'AS OURVILLE EN CAUX 2 sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende 112 € à FC BARENTIN.

Match n° 20721422 US VALLEES CAUDEBEC / US YEBLERON

Fraude sur identité, le dossier est placé en instance d'homologation.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE D

Match n° 20762813, AL TOURVILLE LA RIVIERE FC (1) / AS MADRILLET CHATEAU BLANC (3)

Soupçonnant la participation au match de deux joueurs suspendus, la Commission fait usage de son droit d'évocation.

Le dossier est placé en instance d'homologation.

Une amende de 5€ est infligée à l'AL TOURVILLE LA RIVIERE FC, pour une licence manquante, (joueur ou dirigeant).

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE E

Match n° 20762287 FUSC BOIS GUILLAUME (3) / ASPTT ROUEN (1)

Réserves d'avant match de l'ASPTT ROUEN, non confirmées non recevables en la forme.

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain.

Une amende de 15€, est infligée au FUSC BOIS GUILLAUME.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 20762288 ROUEN SAPINS FC GRAND MARE (2) / GCO BIHOREL (2)

Forfait déclaré du ROUEN SAPINS FC GRAND MARE.

La Commission jugeant en 1ère intention,

- Donne match perdu par forfait à ROUEN SAPINS FC GRAND MARE 2, 0 point sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier le GCO BIHOREL 2 sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende 112 € à ROUEN SAPINS FC GRAND MARE.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE F

Match n°20761695: ES MONT GAILLARD 2 / HAVRE CAUCRIAUVILLE SPORTS 3

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigées, absence de délégué à la police du terrain.

Une amende de 15€ est infligée à ES MONT GAILLARD.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 2 POULE G

Match n°20761830 : FONTAINE U 1 / BEUZEVILLE AS 1

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigées, absence de délégué à la police du terrain.

Une amende de 15€ est infligée à FONTAINE U.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE A

Match n°207215551 O MELLEVILLE / GS FOUCARMONT REALCAMP

Feuille de match FMI transmise hors délai ; une amende de 20€ est infligée à O MELLEVILLE.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE B

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES- MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE C

Match n° 20721813 ES ETOUTTEVILLE YVECRIQUE / ENTENTE VIENNE ET SAANE 3

Constatant l'absence de l'ENTENTE VIENNE ET SAANE 3 au coup d'envoi,

La Commission jugeant en 1ére instance :

- Donne match perdu par forfait non déclaré à l'ENTENTE VIENNE ET SAANE 3, 0 point sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier l'ES ETOUTTEVILLE YVECRIQUE sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende 168 € à l'ENTENTE VIENNE ET SAANE.
- Dit que les frais d'arbitrage sont à créditer au compte de l'ES ETOUTTEVILLE YVECRIQUE et à débiter de celui de l'ENTENTE VIENNE ET SAANE.

Match n° 20721814 FC NORD OUEST 2 / US AUFFAY 2

Constatant l'absence de l'US AUFFAY 2 au coup d'envoi,

La Commission jugeant en 1ére instance :

- Donne match perdu par forfait non déclaré à l'US AUFFAY 2, 0 point sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier le FC NORD OUEST 2 sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende 168 € à l'US AUFFAY.
- Dit que les frais d'arbitrage sont à créditer au compte du FC NORD OUEST et à débiter de celui de l'US AUFFAY.

Match n° 20721817 AS VALLEE DU DUN / FC OFFRANVILLE 3

Constatant l'absence du FC OFFRANVILLE 3 au coup d'envoi,

La Commission jugeant en 1ére instance :

- Donne match perdu par forfait non déclaré au FC OFFRANVILLE 3, 0 point sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier l'AS VALLEE DU DUN sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende 168 € au FC OFFRANVILLE.
- Dit que les frais d'arbitrage sont à créditer au compte de l'AS VALLEE DU DUN et à débiter de celui du FC OFFRANVILLE.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE D

Match n° 20721945 US HERICOURT EN COURT 2 / AS SAINT PIERRE EN PORT 2

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain.

Une amende de 15€ est infligée à US HERICOURT EN CAUX.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 20721947 GRAINVILLE LA TEINTURIERE / GASEG SAINT RIQUIER

Soupçonnant la participation d'un joueur suspendu, la commission place la rencontre en instance d'homologation.

Match n° 20721948 AS OUVILLE L'ABBAYE 2 / AS SASSETOT THEROUDEVILLE 2

Forfait déclaré de l'AS SASSETOT THEROULDEVILLE 2,

La Commission jugeant en 1ére instance :

- Donne match perdu par forfait à AS SASSETOT THEROULDEVILLE 2, 0 point sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier l'AS OUVILLE L'ABBAYE 2 sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende 112 € à l'AS SASSETOT THEROULDEVILLE.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE E

Match n° 20762416 ENTENTE MOTTEVILLE CROIXMARE (2) / FC DU NORD OUEST (1)

Réserves d'avant match déposées par le FC DU NORD OUEST, non confirmées non recevables en la forme.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE F

Match 20762550 FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY (3) / MAISON DE GRIEU QVS (1)

Constatant l'absence sur le terrain du FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY (3) au coup d'envoi,

La Commission jugeant en 1ère instance :

- Donne match perdu par forfait non déclaré au FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY 3, 0 point sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier MAISON DE GRIEU QVS sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende 168 € au FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY.
- Dit que les frais d'arbitrage sont à créditer au compte de MAISON GRIEU QVS et à débiter de celui du FC SAINT ETIENNE DU ROUVRAY.

Match 20762551 ECOLE DE FOOT ELBEUF (2) / EN AVANT SAINT PIERRE (1)

Ce dossier est sujet à une audition.

La décision fait l'objet de l'Annexe au présent procès-verbal, publié « sous footclub »

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE G

Match 20762680 ASL FERRIERE EN BRAY (1) / FC CRIQUIERS (1)

Constatant l'absence sur le terrain du FC CRIQUIERS (1) au coup d'envoi,

La Commission jugeant en 1ère instance :

- Donne match perdu par forfait non déclaré au FC CRIQUIERS, 0 point sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier l'ALS FERRRIERE EN BRAY sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende 168 € au FC CRIQUIERS.
- Dit que les frais d'arbitrage sont à créditer au compte de l'ALS FERRIERE EN BRAY et à débiter de celui du FC CRIQUIERS.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE H

Match n°20761958: ENTENTE ALLOUVILLE.LOUVETOT 1 / FC HATTENVILLE 1

Forfait déclaré de l'ENTENTE ALLOUVILLE.LOUVETOT 1.

La Commission, jugeant en 1ère instance :

- Donne match perdu par forfait à ENTENTE ALLOUVILLE.LOUVET 1, 0 point sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier HATTENVILLE 1 sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 112 € à ENTENTE ALLOUVILLE.LOUVETOT.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain

SENIORS APRES-MIDI DEPARTEMENTAL 3 POULE I

Match n°20761624: ANGERVILE ORCHER AS 1 / OCTEVILLE SC 3

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigées, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à ANGERVILLE ORCHER AS.

Match n°20761624: ANGERVILE ORCHER AS 1 / OCTEVILLE SC 3

Absence sur le terrain de l'équipe de l'OCTEVILLE SC 3

La Commission, jugeant en 1ère instance :

- Donne match perdu par forfait non déclaré, à OCTEVILLE SC 3 avec 0 point, sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier ANGERVILE ORCHER AS 1 sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 168 € à OCTEVILLE SC.
- Dit que les frais d'arbitrage sont à créditer au compte de l'ANGERVILE ORCHER AS et à débiter de celui de l'OCTEVILLE SC.

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain.

Une amende de 15€ est infligée à ANGERVILLE ORCHER AS.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 1 POULE A

Match n° 20735913 FC LE TRAIT DUCLAIR 3 / FC ANNEVILLE SUR SCIE

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain.

Une amende de 15€ est infligée à FC LE TRAIT DUCLAIR.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 1 POULE C

Match n°20765751: RC HAVRAIS 3 / LE HAVRE FC 2012.3

La feuille de match FMI a été transmise hors délais, une amende de 20€ est infligée à RC HAVRAIS La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n°20765753: CAP DE CAUX US 3 / ROLLEVILLE FC 1

Feuille de match FMI, insuffisamment rédigées, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée à CAP DE CAUX US.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n°20765752: HAVRE AC 5 / BOLBEC US 3

Soupçonnant la participation au match d'un joueur suspendu, la commission fait usage de son droit d'évocation.

La décision fait l'objet de l'Annexe au présent procès-verbal, publiée sous Footclub.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE A

Match n° 20736044 FC TOTES 3 / JS SAINT NICOLAS 4

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain.

Une amende de 15€ est infligée à FC TOTES.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n°20736046 FC MARTIN EGLISE 2 / O BELMESNIL 2

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain.

Une amende de 15€ est infligée à MARTIN EGLISE.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE B

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE F

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 2 POULE G

Match n°20763698: MANEGLISE FC 3 / SAINT JEAN AS 2

Absence sur le terrain de l'équipe de SAINT JEAN AS 2

La Commission, jugeant en 1ère instance :

- Donne match perdu par forfait non déclaré, à SAINT JEAN AS 2 avec 0 point, sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier MANEGLISE FC 3 sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende de 168 € à SAINT JEAN AS.
- Dit que les frais d'arbitrage sont à créditer au compte de MANEGLISE FC et à débiter de celui de SAINT JEAN AS.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE A

Match n° 20736313 US GREGES 3 / FC BHETUNE 2

Forfait déclaré du FC BETHUNE hors délai.

La Commission jugeant en 1ére instance :

- Donne match perdu par forfait non déclaré au FC BETHUNE, 0 point sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier l'US GREGES 3 sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende 168 € au FC BETHUNE.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE B

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE C

Match n° 20736574 ES SAINT OUEN DU BREUIL / SC SAINTE AUSTREBERTHE 2 Forfait déclaré de SC SAINTE AUSTREBERTHE.

La Commission jugeant en 1ére instance :

- Donne match perdu par forfait au SC SAINTE AUSTREBERTHE 2, 0 point sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier l'ES SAINT OUEN DU BREUIL sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende 112 € au SC SAINTE AUSTREBERTHE.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE D

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE E

Match n° 20766015 ENTENTE PARC D'ANXTOT BEUZEVILLE 2 / NORVILLE AS 1 Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain. Une amende de 15€ est infligée ENTENTE PARC D'ANXTOT BEUZVILLE. La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS MATIN DEPARTEMENTAL 3 POULE F

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 POULE A

Match n° 20736709 AS OUVILLE L'ABBAYE 11 / US NESLE HODENG 11

Feuille de match FMI insuffisamment rédigée, absence de délégué à la police du terrain.

Une amende de 15€ est infligée à AS OUVILLE L'ABBAYE.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 20736711 ES TOURVILLE SUR ARQUES 11 / AS MUNICIPAUX DE BARENTIN 11

Forfait de l'AS MUNICIPAUX DE BARENTIN 11

La Commission jugeant en 1ére instance :

- Donne match perdu par forfait non déclaré de l'AS MUNICIPAUX DE BARENTIN 11, 0 point sur le score de 0 but à 3 pour en faire bénéficier l'ES TOURVILLE SUR ARQUES 11 sur le score de 3 buts à 0.
- Inflige une amende 168 € à AS MUNICIPAUX DE BARENTIN.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 POULE B

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 POULE C

Match n°20736989 US PRESQU'ILE 11 / ENTENTE MOTTEVILLE CROIXMARE 11 Feuille de match FMI transmise hors délai, une amende de 20€ est infligée à l'US PRESQU'ILE.

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

SENIORS VETERANS DEPARTEMENTAL 1 POULE D

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

§§§§

FINAL DE LA COUPE FOOTBALL ENTREPRISE ROBERT LEFEBVRE DU 1^{er} JUIN 2019

FINALE: CODAH AS / HAVRE RCPH-C 3

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

§§§§

FINALES DES COUPES DU DFSM DU 2 JUIN 2019

COUPE SENIORS APRES MIDI JEAN MERAULT

FINALE : ATHETI CAUX FC / AS SAINT PIERRE DE VARENGEVILLE La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

COUPE SENIORS APRES MIDI ANDRE CAILLOT

FINALE : AS VALLEE DU DUN / AS OUVILLE L'ABBAYE 2 La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

COUPE SENIORS MATIN ROBERT BALLUET

FINALE : RC HAVRAIS (3) / SAINT ROMAIN AC (3) La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

COUPE SENIORS VETERANS André STRAPPE

FINALE : SAINT AUBIN FC (11) / HAVRE SC FRILEUSE (11) La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

§§§§

Le Président de la Commission, Le Secrétaire de la Commission,

Laurent LEFEBVRE Jean-Luc TIRET